



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 13 de l'ordre du jour
Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Conseil économique et social
Session de 2024
27 juillet 2023-24 juillet 2024
Point 10 de l'ordre du jour
Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Lettre datée du 11 juin 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous présenter les messages clés adoptés à l'issue de la Conférence de haut niveau sur l'objectif de développement durable n° 16 organisée sur le thème « paix, justice et sociétés inclusives aux fins du développement durable », qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 6 mai 2024 (voir annexe).

La cinquième édition de la Conférence de haut niveau a été organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale de droit du développement et la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et inaugurée par le Président de la République italienne, Sergio Mattarella. Elle a tenu lieu de réunion préparatoire en vue de l'examen approfondi de l'objectif de développement durable n°16 qui aura lieu prochainement lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable, et a visé aussi à informer d'autres travaux pertinents, y compris la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau et le Sommet de l'avenir et son pacte.

La Conférence a réaffirmé les liens étroits qui existaient entre la paix, la justice, l'état de droit, les sociétés inclusives, la gouvernance et le développement durable, ainsi que le rôle joué par l'objectif de développement durable n° 16 en tant que catalyseur essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 13 de l'ordre du jour, et du Conseil économique et social, au titre du point 10 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(Signé) Maurizio Massari

Merci de recycler



Annexe à la lettre datée du 11 juin 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

16 messages clés de la Conférence de haut niveau sur l'objectif de développement durable n° 16 « Paix, justice et sociétés inclusives aux fins du développement durable » Le 6 mai 2024

Organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale de droit du développement et la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence de haut niveau sur l'objectif de développement durable n° 16 a tenu lieu de réunion préparatoire en vue de l'examen approfondi de l'objectif de développement durable n° 16 qui aura lieu lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et a visé aussi à informer d'autres travaux pertinents, y compris le Sommet de l'avenir. Les messages clés ci-après sont issus des débats auxquels ont participé des représentants d'États, d'institutions judiciaires, d'organisations internationales, de la société civile et d'universités, ainsi que des dirigeants locaux et des professionnels.

1. L'objectif de développement durable n° 16 est un catalyseur pour tous les autres objectifs de développement durable et incarne le caractère transformateur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il permet de créer des synergies entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable et fournit une marche à suivre concrète pour faire face à diverses crises mondiales dont les effets se conjuguent, notamment les conflits et les changements climatiques, et pour renforcer la confiance dans les institutions publiques. Les progrès enregistrés concernant la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 permettront d'accélérer ceux accomplis en vue de la réalisation du Programme 2030 et des autres objectifs de développement durable, sur la paix et les droits humains.

2. Le nombre de conflits dans le monde est actuellement le plus élevé depuis 1945, ce qui entraîne un lourd tribut de souffrances humaines et met en péril les acquis en matière de paix et de développement. En s'attaquant aux causes profondes des conflits, telles que les inégalités, l'impunité et les défaillances de l'état de droit, on peut contribuer à prévenir les conflits et à renforcer la résilience. La prévention des conflits présente également des avantages économiques tangibles, puisque grâce à chaque dollar consacré à la prévention, on peut économiser 16 dollars sur les interventions d'urgence. Compte tenu de la nature multidimensionnelle de la violence, des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société sont nécessaires en ce qui concerne les mécanismes de prévention, de règlement et de réconciliation aux niveaux local, national, régional et international. L'interdépendance entre la paix et le développement durable mérite d'être soulignée. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour garantir que le programme pour la paix et la sécurité, le programme pour le développement durable et le programme pour l'action humanitaire cadrent d'un point de vue politique et opérationnel, à l'instar d'autres programmes et approches intégrées (notamment l'action humanitaire, la paix et le développement ; le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ; le climat et la paix et la sécurité ; la consolidation et la pérennisation de la paix).

3. Les effets cumulés des crises mondiales croisées sont étroitement liés au recul de l'état de droit sur l'ensemble de la planète. Le renforcement de l'état de droit aux

niveaux mondial, national et local peut contribuer à rétablir la confiance, à catalyser les progrès dans la réalisation de l'ensemble du Programme 2030 et à relever des défis tels que les conflits et les changements climatiques. Lorsque le système juridique fonctionne de manière équitable et impartiale, il favorise la confiance des justiciables dans la gouvernance, conduit à une plus grande participation citoyenne et crée des conditions favorables au développement durable. Des mécanismes justes, efficaces et équitables doivent être mis en place pour faire face à des problèmes complexes et transnationaux tels que les changements climatiques, qui constituent des obstacles importants à la paix et au développement durable.

4. Des approches de la justice axées sur l'être humain sont essentielles pour garantir que les systèmes de justice reposent sur une meilleure compréhension des besoins de chacun et chacune et ne laissent personne de côté. La justice axée sur l'être humain doit pouvoir s'appuyer sur des institutions efficaces et transparentes et reposer sur l'état de droit. Les systèmes judiciaires doivent être fondés sur des données et des éléments probants afin de garantir le déploiement effectif des ressources mais aussi l'investissement dans des prestations de services novatrices et efficaces. Ils doivent également s'intéresser de près au niveau infranational et à l'emploi de diverses voies d'accès à la justice, en particulier à l'amélioration des résultats pour les utilisateurs finaux. La démarginalisation par le droit est un atout majeur, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Des mesures positives sont nécessaires pour s'assurer que ces personnes disposent des outils et des connaissances dont elles ont besoin pour faire valoir leurs droits, accéder à la justice, participer à la prise de décision et gagner la confiance.

5. La corruption entrave la fourniture de services publics, sape la confiance dans les institutions publiques, menace la paix et la sécurité et contrecarre le développement durable. Il est essentiel de s'appuyer sur les instruments existants, tels que la Convention des Nations unies contre la corruption, pour garantir que les ressources publiques sont dépensées judicieusement et promouvoir la transparence, le respect du principe de responsabilité et l'intégrité aux niveaux national et international. Les institutions judiciaires, en partenariat avec d'autres parties de l'appareil étatique, les institutions de contrôle et la société civile peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la corruption. Garantir l'indépendance et l'intégrité des institutions judiciaires doit être une priorité.

6. La transparence est nécessaire pour instaurer la confiance et promouvoir des sociétés équitables. Il est essentiel de mettre en place des dispositifs d'application du principe de responsabilité solides, notamment des systèmes de contrôles croisés et des mécanismes de transparence et de responsabilité civique. Les institutions de contrôle jouent un rôle essentiel. Les parlements sont des éléments clés des dispositifs nationaux d'application du principe de responsabilité. Ils doivent disposer de ressources suffisantes et collaborer efficacement avec d'autres organes de contrôle. L'indépendance des médias, des défenseurs des droits humains et de la société civile en général est essentielle pour promouvoir l'application du principe de responsabilité.

7. La transition numérique est un moteur de transformation essentiel qui peut réduire ou aggraver les inégalités. Dans le cadre de l'exploitation des nouvelles technologies, il faut être attentif à la fracture numérique afin de combler le fossé important entre les pratiques actuelles et l'objectif de ne laisser personne de côté. La transformation numérique doit être fondée sur la promotion des droits humains et les citoyens doivent avoir leur mot à dire dans la définition de sa trajectoire et dans la participation à la gouvernance numérique. L'inclusivité doit être au cœur de la gouvernance de l'intelligence artificielle. Les événements actuels ne doivent pas conduire à l'apparition d'un écosystème numérique qui reproduit et exacerbe l'exclusion et les préjugés ou crée de nouvelles formes d'inégalité. Des garde-fous

éthiques doivent être mis en place pour atténuer les risques et exploiter pleinement les avantages de l'intelligence artificielle et des transformations liées au numérique. Les technologies numériques doivent faire l'objet d'une réglementation adéquate. Des lois et des politiques solides, des droits en matière de protection de la vie privée, des mécanismes de plainte, des audits indépendants réguliers et une application rigoureuse de la réglementation sont nécessaires à cet égard.

8. L'engagement de protéger l'accès à l'information, inscrit dans l'objectif de développement durable n° 16, doit être respecté. Il faut promouvoir l'accès à des informations fiables, y compris pour les jeunes et les groupes sociaux marginalisés. La mésinformation et la désinformation sont une source croissante d'instabilité et de conflit et il faut y remédier d'urgence, notamment au moyen de la réglementation. En l'état actuel des choses, les contenus qui sèment la discorde ont une visibilité disproportionnée. La transparence est essentielle pour progresser dans ce domaine. Dans un premier temps, les plateformes multimédias doivent être légalement tenues de divulguer leurs politiques de modération de contenu et les algorithmes qu'elles utilisent. Il convient d'établir des normes pour la publication des informations publiques et les gouvernements devraient envisager d'adopter des cadres pour les données ouvertes.

9. Des institutions démocratiques et responsables sont essentielles à la réalisation du Programme 2030 et permettront d'accélérer sa réalisation et celle de tous ses objectifs de développement durable. Le renforcement de la confiance dans la gouvernance et les institutions publiques est essentiel pour consolider leur action et nécessite un engagement constant et des efforts sincères pour comprendre les préoccupations et les aspirations de la population et y répondre. Il faut renforcer les institutions publiques pour qu'elles soient plus inclusives et répondent mieux aux besoins de la population. Cela suppose de renforcer les capacités des agents de la fonction publique, notamment leurs connaissances sur les droits humains et leurs compétences en matière de planification anticipée et d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. L'accès à la fonction publique doit être pleinement inclusif, notamment grâce à des politiques proactives de non-discrimination. Des mesures doivent être prises pour améliorer les systèmes administratifs et les rendre plus efficaces, plus transparents et plus facilement accessibles au public, notamment grâce à l'utilisation de la technologie.

10. Les progrès concernant l'objectif de développement durable n° 16 sont indissociables des progrès réalisés dans l'ensemble du Programme 2030. L'objectif de développement durable n° 16 peut catalyser des mesures transformatrices tenant compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques publiques, y compris dans le contexte des autres objectifs de développement durable qui seront examinés au forum politique de haut niveau de cette année (objectifs 1, 2, 13 et 17) et au-delà. Le dialogue entre les secteurs est important pour renforcer ces interactions et développer des approches novatrices dans des domaines tels que la justice climatique et le développement économique inclusif.

11. L'un des éléments clés de la confiance entre les citoyens et leurs gouvernements est la gestion et l'utilisation équitables et efficaces des ressources publiques. La crédibilité budgétaire, c'est-à-dire le fait que les gouvernements appliquent les budgets comme prévu, est un indicateur clé à cet égard. Il importe de collaborer avec les réformateurs au sein du gouvernement afin d'améliorer la transparence budgétaire et l'application du principe de responsabilité. D'autres éléments des écosystèmes nationaux de responsabilité doivent être associés, notamment les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Pour rétablir la confiance dans les institutions publiques, il est important que la société civile et les organisations et groupes locaux qui ont été marginalisés participent aux questions budgétaires.

L'utilisation de modèles de gouvernance novateurs peut contribuer à intensifier la fourniture de services et à maximiser l'efficacité.

12. Pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire. Tous les niveaux de gouvernement doivent travailler en collaboration et en synergie, y compris les autorités locales qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre et l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux. Les mécanismes multipartites tels que les commissions nationales du développement durable ont permis l'adoption d'approches inclusives dans certains pays. Les partenariats multisectoriels et pluridisciplinaires, y compris avec le secteur privé, peuvent contribuer à instaurer la confiance, à mettre en commun des ressources et à promouvoir l'innovation. L'une des principales difficultés consiste à garantir une participation active et effective des citoyens à tous les niveaux lors des élections et au-delà, notamment grâce à des mécanismes tels que la budgétisation participative et les assemblées de citoyens. Il est essentiel d'investir dans le leadership et la participation des femmes et des jeunes à la vie publique, et les institutions doivent prendre des mesures proactives pour garantir l'inclusion, l'espace civique et la non-discrimination. La société civile, en particulier, joue un rôle essentiel pour ce qui est d'amener les décideurs à répondre de leurs actes, notamment en encourageant la transparence et l'application du principe de responsabilité. Les gouvernements doivent prendre position contre le rétrécissement de l'espace civique et protéger la liberté d'expression, la liberté d'association, ainsi que les droits des militants, des journalistes et des médias indépendants.

13. Nous devons continuer de mettre en avant le principe qui consiste à ne laisser personne de côté. L'inclusivité favorise la confiance et la stabilité. Le renforcement de la cohésion sociale est essentiel et nécessite des approches qui s'efforcent d'inclure tous les segments de la société, y compris les femmes et les filles, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et d'autres groupes qui ont été marginalisés. Les gouvernements doivent veiller à ce que l'accès aux ressources se fasse sans aucune discrimination fondée sur le genre, la religion ou d'autres facteurs socioéconomiques. Les politiques doivent refléter les besoins des groupes vulnérables et minoritaires, notamment en s'attaquant aux inégalités structurelles inhérentes et aux désavantages intersectionnels. L'absence de représentation de ces groupes dans les descriptifs de données conduit à des politiques qui ne répondent pas aux problèmes auxquels ils se heurtent, voire qui les aggravent. La promotion de l'inclusion des groupes marginalisés dans la société nécessite des approches globales telles que des programmes de justice sociale, des audits sociaux, la mobilisation de la population, le recours à la technologie pour atteindre les communautés défavorisées, et des partenariats multipartites innovants.

14. L'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont à la fois un droit humain et une condition préalable à la paix et au développement durable. Il est essentiel d'accroître la représentation des femmes dans toutes les institutions publiques, y compris les parlements, et de renforcer le rôle que celles-ci jouent à tous les stades de la prise de décision, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la justice. Des approches novatrices de l'autonomisation sont nécessaires pour remédier aux disparités socioéconomiques, par exemple en promouvant l'inclusion financière et l'esprit d'entreprise des femmes et en soutenant les organisations de femmes, y compris les plateformes numériques. Les progrès réalisés dans ces domaines se traduisent souvent par des retombées positives plus larges qui vont jusqu'à une réduction de la violence fondée sur le genre. De meilleures données ventilées par genre sont nécessaires pour comprendre et traiter les déséquilibres entre les genres et, par conséquent, pour

réduire la violence interpersonnelle, améliorer l'accès des femmes à la justice et permettre une action climatique et environnementale transformatrice.

15. Pour réaliser le Programme 2030, il faut faire appel au leadership, à la créativité et aux capacités des jeunes. En facilitant et en favorisant le leadership des jeunes, on empêche que des modèles obsolètes et inadéquats se perpétuent. Les jeunes apportent de nouvelles perspectives et solutions. Ils élaborent des politiques et sont les pionniers de l'innovation technologique. Leur leadership porte la promesse de parvenir à la paix intergénérationnelle, à la justice et au développement durable, et de garantir les droits humains pour les générations futures. La participation des jeunes et des enfants est essentielle, notamment dans le contexte des structures et des mécanismes des Nations Unies. Pour qu'ils puissent véritablement participer et apporter une contribution utile, il faut pouvoir réellement tirer parti du pouvoir d'action des jeunes et de la volonté des gouvernements d'investir, d'écouter et d'agir en fonction de ce qu'ils entendent. Les gouvernements doivent également dialoguer avec les jeunes et tenir compte de leurs priorités de manière constructive. Nous devons nous attaquer à l'ensemble des problèmes qui menacent la participation des jeunes à la construction de sociétés pacifiques, tels que le manque d'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, l'espace politique restreint, les obstacles financiers, la discrimination, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

16. Alors que les budgets nationaux et l'aide au développement sont soumis à une pression croissante en raison de l'augmentation du nombre de crises et d'un environnement économique incertain, il importe de plaider en faveur d'un renforcement du soutien politique et financier apporté à l'objectif de développement durable n° 16. La paix, la justice et la bonne gouvernance doivent rester des priorités internationales, notamment en tirant parti des processus multilatéraux, tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Sommet de l'avenir et la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de mobiliser un appui en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et de l'ensemble du Programme 2030.
